

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **1 (1856)**

Heft 5

PDF erstellt am: **09.08.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# REVUE MILITAIRE

## SUISSE



CONDITIONS D'ABONNEMENT : La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Le prix pour le reste de l'année courante est fixé à 4 fr. 50. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — Transport de troupes en chemin de fer (*suite*). — Histoire de la campagne de 1799 en Suisse (*suite*). — Rapport du Département militaire fédéral sur l'année 1855 (*suite*). — Nouvelles et chroniques.

### DU TRANSPORT DES TROUPES PAR LES CHEMINS DE FER.

(*Suite*). Voir les nos 3 et 4.

CAVALERIE. — Les dispositions relatives à l'infanterie étant aussi applicables à la cavalerie en ce qui concerne le personnel, nous ne les répéterons pas ici.

*Dispositions générales.* — Une partie de la troupe s'embarque avec les chevaux, à raison de quatre hommes par waggon ; un sous-officier et quatre cavaliers occupent chaque waggon à selles ; le reste de l'effectif est transporté comme une troupe d'infanterie.

Les waggons à bœufs, dans lesquels on fait exclusivement le transport des chevaux, sont des caisses rectangulaires, couvertes, ayant leurs petits et leurs grands côtés pleins, mais ces derniers seulement jusqu'à un mètre du plancher, et à claire-voie au-dessus. Ils s'ouvrent par des portes à deux battants ou à coulisses, pratiquées sur le milieu des grands côtés. Les claires-voies sont fermées par des rideaux imperméables et mobiles.

Les dimensions de ces voitures varient :

Pour la longueur, de 4 mètres 12 cent. à 6 mètres 00 cent.

Pour la largeur, de 2 " 30 " à 2 " 50 "

Et pour la hauteur des

portes . . . . . de 1 " 70 " à 1 " 92 "

Le tableau suivant indiquant la grosseur moyenne des chevaux et la hauteur du paquetage, peut servir à déterminer le nombre de chevaux chargeant à plein chaque waggon :